



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Bureau de l'environnement  
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION  
PARC ÉOLIEN DU CORNOUILLER  
SOCIÉTÉ KALLISTA ENERGY  
COMMUNES DE NOYERS-SAINT-MARTIN ET THIEUX**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du 2 novembre 2020 au 3 décembre 2020** sur le projet de la **société KALLISTA ENERGY** de renouveler son exploitation du parc éolien Le Cornouiller implanté sur les communes de NOYERS-SAINT-MARTIN et THIEUX.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison (puissance unitaire des éoliennes de 2,2 ou 3 MW ; puissance installée totale maximale de 18 MW ; hauteur en bout de pale de 130 à 135 m) relevant de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Yves MOREL, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de NOYERS-SAINT-MARTIN.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairies de NOYERS-SAINT-MARTIN et de THIEUX :

- **LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 de 9 h à 12 h à NOYERS-SAINT-MARTIN,**
- **MARDI 10 NOVEMBRE 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 à THIEUX,**
- **SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020 de 9 h à 12 h à NOYERS-SAINT-MARTIN,**
- **JEUDI 26 NOVEMBRE 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 à THIEUX,**
- **JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 de 14 h 30 à 17h30 à NOYERS-SAINT-MARTIN.**

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, la note de présentation non technique, le résumé non technique, la notice de renseignements, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans, les annexes (avis de l'Autorité environnementale tacite) sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture des mairies de NOYERS-SAINT-MARTIN et de THIEUX.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de :

FROISSY, ANSAUVILLERS, BEAUVOIR, BONVILLERS, BUCAMP, CAMPREMY, LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE, LE QUESNEL-AUBRY, MAISONCELLE-TUILERIE, MONTREUIL-SUR-BRECHE, NOIREMONT, REUIL-SUR-BRECHE, SAINT-ANDRE-FARIVILLERS, SAINTE-EUSOYE, THIEUX, TROUSSENCOURT, VENDEUIL-CAPLY, CATILLON-FUMECHON, ESSUILLES, LE PLESSIER-SUR-BULLES, NOURARD-LE-FRANC, WAVIGNIES, HAUDIVILLERS, LAFRAYE.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies de NOYERS-SAINT-MARTIN et de THIEUX,
- par courrier adressé à la commune de NOYERS-SAINT-MARTIN à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/ep-le-cornouiller>
- par courrier électronique adressé à : [ep-le-cornouiller@mail.registre-numerique.fr](mailto:ep-le-cornouiller@mail.registre-numerique.fr)

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Mélina SAÏAH, cheffe de projets éoliens, KALLISTA ENERGY, 82 boulevard Haussmann 75008 Paris, par mail : [msaiah@kallistaenergy.com](mailto:msaiah@kallistaenergy.com) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.